
Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉRAT**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 décembre, à 9 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-quatre, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 8 décembre 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 24
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

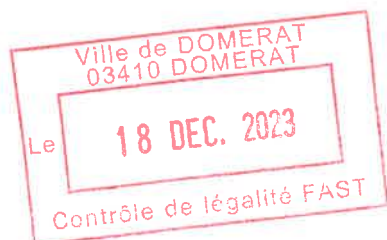
8 décembre 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

19 décembre 2023

OBJET : Admission en
non-valeur de créances
irrécouvrables.

231216-06



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes DELERIS.. FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER.. LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT.. CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Avant donné mandat de procuration : Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mr LACAUX à Mme BERRUER, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mr RICHOUX



Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2023 est approuvé (date de publication : 19 décembre 2023).



Madame le maire informe l'assemblée qu'elle a été destinataire d'un courrier de la trésorière principale lui demandant d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables, d'un montant total de 6 718,46 €.

Il est précisé qu'il s'agit de créances visant la période 2010 à 2014 et concernant essentiellement des créances relatives à la restauration scolaire et aux centres de loisirs.

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables,
- Autoriser madame le maire à émettre le mandat correspondant sur le compte 6541

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et **AUTORISE** madame le maire à émettre le mandat correspondant.

.../...



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.